



Le salaire du PDG multiplié par deux avec l'accord de l'État... pendant que les salaires des employés et ouvriers reste bloqué

Poissy, le 7 avril 2015

Un an après l'entrée de l'Etat au capital de PSA, le Conseil de surveillance a décidé de doubler le salaire du PDG Carlos Tavares, avec l'accord du représentant de l'État, Louis Gallois. Cette décision est proprement scandaleuse alors que **les salariés du groupe subissent un blocage total des salaires depuis mars 2012.**

À son arrivée à la tête du groupe il y a tout juste un an – et après le scandale des 21 millions d'euros provisionnés pour la retraite chapeau de Philippe Varin – la presse relevait que Carlos Tavares serait « *logé à la même enseigne que son prédécesseur, du moins du point de vue salarial* », avec un salaire de 1,3 million d'euros par an. Une « enseigne » qui n'était déjà pas trop misérable !

À la même enseigne ? Pas tout à fait : La rémunération de M. Tavares se montera, au titre de 2014 à 2 750 936 €, alors que M. Varin émargeait à 1 302 904 € en 2013 (voir tableaux page suivante).

La différence réside dans la part variable de Carlos Tavares, qui a été votée par le Conseil de surveillance début 2015, et qui s'élèvera à pour 2014 à 1 615 919 € (soit 142,8% de la part fixe).

Cela signifie que pour 2014, l'actuel PDG aura gagné l'équivalent de 7 536 € par jour, week-end et jours fériés compris. Philippe Varin, lui, n'avait touché « que » 3 570 € par jour en 2013.

Et comme le groupe PSA n'est jamais trop généreux avec ses dirigeants, le Conseil de surveillance a aussi attribué à Tavares un cadeau bonus, sous forme de 130 000 actions PSA gratuites. Soit, au cours du jour, un cadeau supplémentaire de 2 millions d'euros !

À noter au sujet de la part variable de rémunération, ce qui était indiqué dans le Document de référence 2013 (page 196) : « *Il est rappelé par ailleurs qu'en application du protocole signé avec l'État relatif à la garantie octroyée par celui-ci sur les émissions obligataires de Banque PSA Finance, l'octroi d'une rémunération variable aux membres du Directoire suppose l'accord préalable de l'État, et ce pendant la durée de la garantie.* »

Cela signifie que l'Etat a donné son feu vert à une telle rémunération du PDG de PSA, et qu'il continue d'arroser le groupe d'argent public :

- 2013 : 80 millions de CICE et 3500 suppressions d'emplois en 2014
- 2014 : 108 millions € de CICE et 2000 suppressions d'emplois prévues en 2015.

Les rémunérations des dirigeants décollent, celles des salariés restent au sol :

Alors que le seul PDG a eu une augmentation de rémunération de 211% en un an (+86% en moyenne pour les quatre membres du Directoire), pour les salariés la dernière augmentation de salaire (43 € brut par mois) remonte à mars 2012 !

La direction ne peut plus cacher que le groupe gagne de l'argent, entre les 905 millions € de bénéfices, et l'explosion du salaire du PDG.

Pour la CGT, il est urgent de mettre fin au blocage des salaires et aux mesures de l'accord de compétitivité qui font baisser la rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

Jean-Pierre MERCIER
Délégué Syndical Central

(L'ensemble du document de référence 2014 est disponible sur le site internet de PSA)

Carlos TAVARES Président du Directoire à compter du 31 mars 2014 Membre du Directoire du 1 ^{er} janvier au 30 mars 2014	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2014	
	Dus	Versés en 2013	Dus	Versés en 2014
Rémunération fixe en tant que Membre du Directoire (01/01/2014-30/03/214)			154 500	154 500
Rémunération fixe en tant que Président du Directoire (31/03/2014-31/12/214)			976 894	976 894
Rémunération variable en tant que Membre du Directoire (01/01/2014-31/03/214)			153 419	
Rémunération variable en tant que Président du Directoire (31/03/2014-31/12/214)			1 462 500	
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature voiture			2 880	2 880
Avantage en couverture médicale			743*	743*
TOTAL	0	0	2 750 936	1 135 017

* Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.

Page 142 du Document de référence 2014

Philippe VARIN Président du Directoire	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	Dus	Versés en 2012	Dus	Versés en 2013
Rémunération fixe	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Avantage en nature voiture	2 172	2 172	2 904	2 904
TOTAL	1 302 172	1 302 172	1 302 904	1 302 904

Page 200 du Document de référence 2013

de performance représentent 20 % de leur part variable cible liée aux objectifs et portent notamment sur le taux de fréquence des accidents avec arrêts, sur le taux de défaillance véhicules moyen Groupe, sur le résultat opérationnel courant de certaines régions ou de fonctions relevant de la compétence de l'un des membres du Directoire.

Comme l'ensemble des salariés éligibles à une part variable, un double seuil de déclenchement sera appliqué en fonction du free cash flow opérationnel Groupe et du résultat opérationnel courant de la division Automobile.

Afin de les inciter à inscrire leur action dans le long terme, le Conseil de Surveillance du 17 février 2015 a décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire, dans le cadre d'un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, ce conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2013.

L'attribution au Président du Directoire a porté sur 130 000 actions de performance et aux autres membres du Directoire sur 65 000 actions de performance.

AVIS DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION MANDATAIRES SOCIAUX

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux ont été soumis à l'avis de l'Assemblée Générale des actionnaires en 2015 en application des recommandations du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées au chapitre 8.1.

Page 140 du Document de référence 2014